

**Compte rendu
du Conseil Municipal
du 24 novembre 2016**

Le vingt-quatre novembre deux mille seize, à vingt heures trente, à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

Conseillers en exercice : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Dominique DONY, Monsieur Noël ROUX, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Madame Cécile FERRIER-BOURDET, Madame Valérie COMBES, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Benoit BOURDET.

Représentés : Monsieur Noël ROUX par Monsieur Dominique DONY

Absents : Monsieur Jacques ROUGER

Madame Cécile BOURDET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.

La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :

- Décision modificative du budget
- Information commune nouvelle
- Refonte de la carte communale
- Fondation du Patrimoine
- Chauffage de la salle des fêtes

- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Objet : Condition de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de location de la salle, qui demeureront inchangées.
Les frais de gaz et d'électricité sont désormais détaillés ci-dessous.

	+ de 50 personnes	- de 50 personnes
Tout public (anniversaire, bal, repas privé ...)	150 €	100 €
Habitants de Floressas	90€	50 €
Mariage	250 €	
Exposition (une semaine)	150 €	
Caution	500 €	

Période du 15 octobre au 30 avril	60 € de frais de chauffage pour une consommation de gaz allant jusqu'à 5% de la jauge de la cuve. Puis 10 € de plus par point supplémentaire. (ex : 6% = 70€).
Période du 1 mai au 14 octobre	Forfait de 15€ comprenant le gaz et l'électricité pour un week-end (trois jours).

Le Conseil Municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de valider les conditions de location détaillées ci-dessus. Toute décision antérieure portant sur le même sujet est annulée.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'église Saint Martin à Floressas.

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Floressas, qui consiste à restaurer l'église Saint Martin située sur le domaine public de Floressas.

Vu l'engagement par écrit le 27 novembre 2016 de Monsieur Renaud BRINGUIER, représentant l'association, à effectuer les travaux sous la supervision de Monsieur Nicolas BRU, *responsable cellule patrimoine - conservateur des antiquités et objets d'art du département du Lot*, et à réaliser ces opérations sans aucun financement de la commune.

Vu le courrier de Monsieur Rémi PAULIN de la *Fondation du Patrimoine* (Toulouse), nous informant de son accord préalable à la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune au profit de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Floressas. Ce courrier liste les opérations à réaliser.

Vu la convention signée le 15 novembre 2016, dans laquelle l'association s'engage à mettre en oeuvre les travaux.

**Le Conseil Municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de déléguer à l'association de sauvegarde du patrimoine de Floressas la maîtrise d'ouvrage de la restauration de l'église Saint Martin située sur le domaine public de la commune.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Décision modificative du budget

Vote de crédits supplémentaires - floressas (DE 2016 21)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-2389.25	
2118 - 54	Autres terrains	889.25	
1641	Emprunts en euros	1500.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions et informations diverses

- Refonte de la carte communale : la commission se réunira le 05 décembre 2016 à 18h à la mairie.
- Projet de commune nouvelle : une première réunion a eu lieu à Lacapelle-cabanac le 09 novembre 2016. Une autre sera bientôt organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h50.

La Secrétaire,
Cécile BOURDET

Le Maire,
Alain DUTRANOIS

